



Délibération affichée, rendue exécutoire,
après transmission au Contrôle de Légalité le : 30 juin 2022
AR n° 078-200062248-20220629-lmc1132687A-DE-1-1

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Délégation de pouvoir au Président pour la recherche de financement

Le 29 juin 2022, le Comité Syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni par voie dématérialisée sur convocation du Président du Comité syndical adressée le jeudi 23 juin 2022.

Vu la délibération 2020-CSYN-35 relative à la modification des statuts et du règlement intérieur de Seine-et-Yvelines Numérique,

Vu les articles 3 et 9 du Règlement intérieur,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 1984 à 1990 du Code Civil définissant la délégation de pouvoir,

Considérant la nécessité d'agir rapidement dans le cadre des AAP et des AMI publiés par la Région, l'Etat ou la Commission Européenne,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE à compter du 1^{er} juillet 2022, la délégation de pouvoir au Président de Seine-et-Yvelines Numérique pour la recherche de financements publics dans le cadre de projets du syndicat.

Cette délégation est mise en place, pour faciliter l'obtention de financements et subventions pour des projets lancés par ou pour Seine-et-Yvelines Numérique.

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.

Président du Comité Syndical
Seine-et-Yvelines Numérique



Bertrand COQUARD

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**Délégation de pouvoir au Président pour la recherche de financement**

Président de séance : Monsieur Bertrand Coquard

Présents : 16

Mme Sonia BRAU, Mme Jessica BULLIER, M. Bertrand COQUARD, M. Bruno CORADETTI, M. Daniel COURTES, M. Nicolas DAINVILLE, Mme Cécile DUMOULIN, Mme Ghislaine HAUETER, Mme Anne HERY LE PALLEC, M. Thomas LAM, M. Denis LARGHERO, Mme Nathalie LEANDRI, M. Jean MYOTTE, M. Benoit POUYET, M. Serge QUÉRARD, M. Laurent RICHARD.

Pouvoir : 2

M. Pierre Bédier à M. Bertrand Coquard, M. Denis Boulanger à M. Bruno Coradetti.

Absents excusés : 2

M. François Garay, M. Jean-Marie Tétart.

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétence	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Administration Générale	25	14	18

Adopté à l'unanimité